



#1jeune1solution

9



Garantie jeunes

La Garantie jeunes est un dispositif, réservé aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, pour les aider dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle.

De quoi s'agit-il ?

La Garantie jeunes est un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission locale.

Un accompagnement intensif et personnalisé pour construire un parcours qui allie expérience professionnelle, conseils, ateliers collectifs et versement d'une allocation.

La Garantie jeunes ouvre droit à une allocation d'un montant mensuel maximum de 497,01 euros par mois équivalent à celui du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour une personne seule, déduction faite du forfait logement, pour une durée de 12 mois.

Qui peut en bénéficier ?

Tout jeune français et étranger (Union européenne ou pays tiers) à condition d'être en situation régulière en France et de disposer d'un titre de séjour.

Plus précisément, pour en bénéficier, vous devez être âgé de 16 à 25 ans et :

- ▶ n'être ni en emploi, ni étudiant, ni en formation (NEET) ;
- ▶ être sans soutien familial ;
- ▶ avoir des ressources financières inférieures au montant du RSA (hors logement) ;
- ▶ être prêt à vous engager dans un accompagnement intensif.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de la Garantie jeunes, adressez-vous à la mission locale la plus proche de chez vous.

Calendrier de mise en oeuvre

Accessible à toute période de l'année.

Liens utiles

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/garantiejeunes/>

Qui contacter en Normandie ?



Trouver la Mission Locale la plus proche de chez vous :
<https://www.missionslocalesnormandie.fr/>

